

# CLUSTER PROTECTION RD CONGO

## RAPPORT ANNUEL

# 2024





# TABLE DES MATIERES



I.INTRODUCTION.....	4
II.CONTEXTE GENERAL .....	5
III. TENDANCES DES INCIDENTS DE PROTECTION ET VIOLATIONS/ABUS DES DROITS HUMAINS EN 2024.....	8
IV.REPONSE HUMANITAIRE - REALISATIONS DU CLUSTER PROTECTION EN 2024.....	10
1. DASHBOARD DU SUIVI DE LA REPONSE DE PROTECTION EN 2024 .....	11
2. PROTECTION GENERALE .....	12
3. PROTECTION DE L'ENFANT .....	14
4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	17
5. LUTTE ANTI-MINES .....	19
6. LOGEMENT TERRE ET PROPRIETE .....	20
7. THEMATIQUES TRANSVERSALES .....	21
V.COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU CLUSTER PROTECTION ET DES AoRS EN RDC EN 2024 .	22
VI.MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2023-2025 DU CLUSTER PROTECTION .....	23
VII.DEFIS ET PERSPECTIVES 2025 .....	29

## SIGLES ET ACRONYMES



1	ADF	Allied Democratic Forces
2	ALPC	Arme Légère et Petit Calibre
3	ANR	Agence Nationale de Renseignements
4	AoR	Area of Responsibility
5	CICR	Comité International de la Croix -Rouge
6	CP	Cluster Protection
7	CPMS	Child Protection Minimum Standards
8	DIH	Droit international humanitaire
9	DIDH	Droit international des droits de l'homme
10	EAFGA	Enfant Associé aux Forces et aux Groupes Armés
11	EEI	Engin Explosif Improvisé
12	EHP	Equipe Humanitaire Pays
13	ENA	Enfant Non Accompagné
14	ES	Enfant Séparé
15	FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
16	FDNB	Forces de Défense Nationale du Burundi
17	FRPI	Front de Résistance Patriotique de l'Ituri
18	GA	Groupe Armé
19	GTMP	Groupe de Travail Monitoring de Protection
20	HNO	Humanitarian Needs Overview
21	HRP	Humanitarian Response Plan
22	IASC	Inter-Agency Standing Committee
23	IDTR	Identification, Documentation, Tracing and Reunification
24	LAM	Lutte Anti mine
25	LTP	Logement Terre et Propriété
26	MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo
27	AFC/M23	Alliance Fleuve Congo /Mouvement du 23 mars
28	ONG	Organisation Non Gouvernementale
29	PNC	Police Nationale Congolaise
30	REG	Reste Explosif de Guerre
31	SP	Stratégie de Protection
32	SWOT	Strengths - Weaknesses - Opportunities-Threats
33	UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
34	UNFPA	United Nations Population Fund
35	UNICEF	United Nations Children's Fund
36	UPDF	Uganda People's Defence force
37	URDPC	Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais
38	VBG	Violence basée sur le genre

## I. INTRODUCTION



Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, la situation humanitaire en République Démocratique du Congo (RDC) a été reconnue comme l'une des crises les plus négligées au monde selon le classement fait par NRC sorti en juin 2024<sup>1</sup>. Depuis janvier 2024, les conflits à l'Est n'ont cessé de s'intensifier sans qu'une réponse humanitaire ne puisse être déployée à la hauteur des besoins identifiés. De même, de nombreux autres conflits se sont enracinés dans d'autres régions du pays par manque de réponses adéquates et d'efforts investis dans la résolution des conflits.

Les répercussions sur les populations affectées se reflètent au travers des nombreux déplacements internes de populations qui ont atteint des chiffres record. En 2024, plus de 3 millions de personnes ont été nouvellement déplacées en RDC, portant le nombre total des personnes déplacées internes (PDI) au moment le plus haut à 7,8 millions<sup>2</sup>.

Au moins **296,314** personnes ont été victimes de violations et abus de droits humains au courant de l'année 2024. Les provinces de l'Est du pays (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu et Tanganyika) constituent toujours l'épicentre des conflits bien que d'autres provinces développent également des conflits qui s'enlisent<sup>3</sup>.

Le retrait de la MONUSCO du Sud Kivu au courant de l'année 2024 a constitué un facteur de préoccupation pour la protection et la sécurité des populations affectées. Ce retrait a entraîné une augmentation des risques de protection et une diminution de la capacité logistique d'appui aux opérations humanitaires y compris l'accès. L'espace humanitaire y est ainsi réduit tandis qu'une extension des groupes armés a été rapportée. La capacité de suivi des atrocités commises sur les civils ont considérablement baissé.

La population congolaise n'a pas été épargnée par des catastrophes naturelles d'ampleur, principalement des inondations et glissements de terrain, mais également par des épidémies dont le choléra mais surtout le Mpox, multipliant les besoins de réponses urgentes dans des contextes de crise de longue durée.

La réponse humanitaire de protection est restée insuffisante et limitée. Sur les 10.2 millions personnes identifiées dans le besoin de protection, seulement 3.3 millions ont été ciblées parmi lesquelles 2.6 millions ont pu être atteintes par différentes interventions de protection<sup>4</sup>. Toutefois, ces résultats restent très insuffisants et inégaux entre les types d'intervention et domaines de responsabilité (voir plus loin).

Pour le cluster protection, l'année 2024 a été marquée non seulement par la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire, mais également par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie développée l'année précédente. Plusieurs chantiers ont été entamés et seront poursuivis et étendus en 2025. Parmi ceux-ci, on compte particulièrement le renforcement de l'approche communautaire de protection qui est aujourd'hui comprise par de nombreux acteurs clés comme centrale dans la réponse humanitaire ; le monitoring de protection conjoint lancé au Nord Kivu qui sera poursuivi dans les autres provinces ; le renforcement de l'approche holistique qui doit encore être poursuivie.

L'année 2024 a aussi été marquée par une amélioration en termes d'analyse intégrée de protection entre le Cluster Protection RDC et ses Différents Domaines de Responsabilités (AoRs), notamment dans le cycle de planification humanitaire, à travers l'application du JIAF 2.0 (*Joint Intersectoral Analysis Framework*).

Ce rapport présente la situation de protection observée en 2024, un aperçu des principales activités mises en œuvre par les membres du cluster protection ainsi que les initiatives de la coordination du Cluster Protection pour appuyer ces efforts et optimiser leur effectivité. Le présent rapport reprend également l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie 2023-2025 du cluster protection, ainsi que les principaux défis et perspectives pour l'année 2025.

<sup>1</sup> <https://www.nrc.no/feature/2024/the-worlds-most-neglected-displacement-crises-2023>

<sup>2</sup> <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-internes-et-retournees-decembre-2024>

<sup>3</sup> <https://globalprotectioncluster.org/publications/2028/reports/protection-analysis-update/democratic-republic-congo-protection-analysis>

<sup>4</sup> <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-tableau-de-bord-humanitaire-periode-de-rapportage-janvier-decembre-2024>

## II. CONTEXTE GENERAL



### Une dégradation critique de la situation de protection

La RDC demeure affectée par de nombreux conflits prenant des formes multiples et impliquant plus de 260 groupes armés<sup>5</sup> et autres acteurs armés (nationaux ou étrangers) présents sur le territoire, maintenant le pays dans une situation de crise humanitaire aiguë depuis plus de deux décennies.

En effet, au lendemain des élections générales (présidentielles, législatives nationales et provinciales) qui ont eu lieu au mois de décembre de l'année précédente (2023), les conflits armés et intercommunautaires ont continué de s'intensifier dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu avec une expansion des groupes armés dans de nouvelles zones et impactant toute la partie Est du pays, y compris le Sud Kivu, le Maniema et le Tanganyika qui étaient déjà affectées par des conflits intercommunautaires.

Cette zone de grande instabilité a également été caractérisée par une augmentation des victimes des violations du Droit International Humanitaire (DIH) et du Droit International des Droits de l'Homme (DIDH) dans un contexte où les violations du caractère civil et humanitaire des sites de déplacés internes sont devenues quasi permanentes. L'utilisation accrue d'armes lourdes lors des affrontements à proximité des zones fortement peuplées a entraîné une augmentation significative des incidents sécuritaires avec usage d'engins explosifs. Le nombre d'incidents de protection est également étroitement corrélé à l'intensité des affrontements armés et des déplacements de population. Les civils ont subi le plus gros des attaques, les combats ciblant souvent les camps informels et les centres urbains et/ou se déroulant à proximité des sites de déplacés

Dans la partie ouest du pays, la situation dans les provinces du Mai-Ndombe, du Kwilu et du Kwango n'a pas connu de nette amélioration en dépit de la signature, par les représentants des partis au conflit, d'un acte d'engagement pour la paix et la stabilité le 06 avril 2024 sous l'égide du président de la République. En effet, des attaques contre la population civile alléguées aux éléments de la milice Mobondo et les affrontements entre ces derniers et les militaires FARDC continuent d'entraîner des abus et violations du DIDH.

Concernant les autres régions avec un certain niveau de stabilité telles que les provinces du Kasai, la situation de protection demeure marquée par la persistance des actes de criminalité ainsi que des conflits de pouvoir coutumier et/ou des conflits fonciers, occasionnant de nombreux incidents de protection. De même, la province de la Tshopo, est toujours exposée à des violences intercommunautaires entre les Mbole et Lengola, dues à un conflit foncier qui persiste depuis avril 2023.

Cette détérioration plus ou moins généralisée de la situation en RDC ainsi que les différentes catastrophes naturelles qui ont marqué le pays au cours de l'année, ont contraint au moins 3 millions de personnes au déplacement. En effet, parallèlement aux conflits armés, les catastrophes naturelles, particulièrement les pluies diluviennes, et leurs conséquences ont affecté 18 des 26 provinces du pays avec plus de 2.1 millions personnes touchées<sup>6</sup> et ont été à la base de 3%<sup>7</sup> des déplacements de population en 2024.

Cette combinaison de facteurs a porté le nombre total de personnes déplacées internes (PDIs) dans le pays à 7.8 millions à un moment pic de l'année 2024<sup>8</sup>, maintenant le pays en deuxième position par rapport aux chiffres les plus élevés des PDIs en Afrique.

<sup>5</sup> <https://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Monde/RDC-266-groupes-armes-actifs-dans-cinq-provinces-orientales.html>

<sup>6</sup> Fiche d'information de REACH, « Infrastructures et gestion des risques d'inondations », octobre 2024

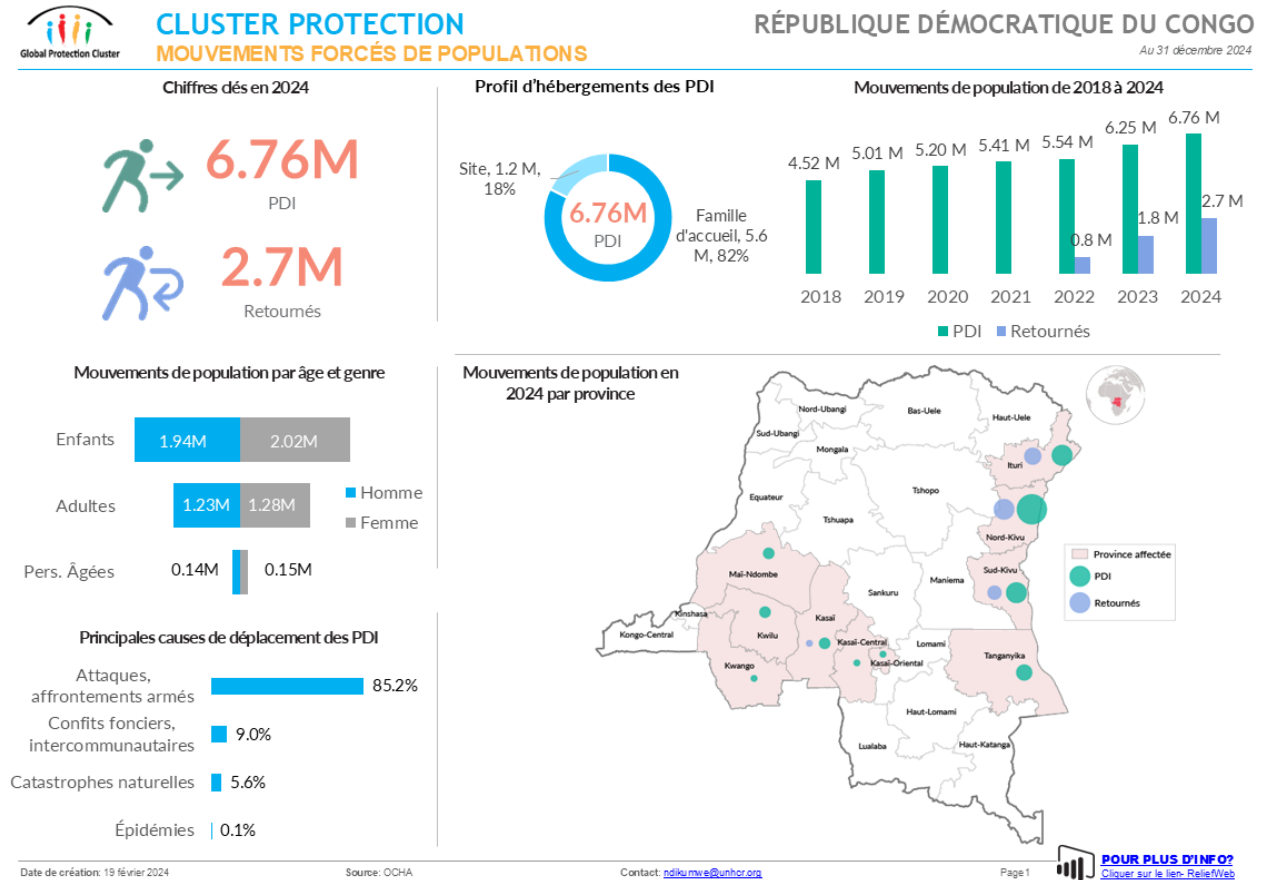
<sup>7</sup> [DRC HNRP 2025 FR.pdf](#)

<sup>8</sup> [DRC HNRP 2025 FR.pdf](#)

## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

Il convient de noter que, bien que la situation sécuritaire volatile ait significativement compromis les perspectives de retour durable des PDI vers leurs zones d'origine, des mouvements de retours ont été enregistrés, estimés à 2,7 millions de personnes retournées au cours de l'année 2024.<sup>9</sup>

Ces retours, pour la plupart dans des zones encore instables, seraient davantage motivés par la précarité des conditions de vie dans les sites spontanés, les centres collectifs ou même dans les familles d'accueil et exposeraient les ménages retournés aux risques de déplacements multiples et répétés, affaiblissant encore plus leurs capacités de résilience dans un contexte caractérisé par la rareté des financements humanitaires.



### Des efforts de résolution de la crise peu concluants

En 2024, des efforts de résolution pacifique des différentes crises ont été initiés à travers plusieurs cadres, au niveau national et au niveau régional.

Au niveau national différents actes d'engagement ont été signés sous l'égide des autorités locales et nationales pour un dialogue communautaire en vue d'une paix durable dont un acte d'engagement signé le 19 avril par les groupes armés actifs dans la province de l'Ituri et un autre acte signé dans le cadre de la crise Mai-Ndombe par les partis au conflit Teke-Yaka suivi d'un processus de cessation des hostilités du 23 au 26 septembre 2024. Ces initiatives n'ont pas pu arrêter la poursuite des conflits intercommunautaires.

Au niveau régional, les accords de cessez-le-feu et de trêve humanitaire conclus dans le cadre de la crise Alliance Fleuve Congo /Mouvement du 23 mars (AFC/M23) sont demeurés infructueux du fait de leurs violations récurrentes par les parties aux conflits.

<sup>9</sup> [Microsoft Power BI](#)

## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

Cette situation a conduit à une escalade de violences exposant davantage les populations civiles à d'importantes violations et abus des droits humains, y compris les violences sexuelles liées aux conflits ainsi que les violations du droit international et du droit humanitaire.

Face à cette situation, la RDC qui avait déclaré vouloir le départ de la MONUSCO pour décembre 2024, départ d'ailleurs déjà effectif dans la province du Sud Kivu depuis le mois de juin, a dû reconsidérer sa position et se prononcer en faveur d'une prolongation de ce mandat jusqu'en décembre 2025 dans les provinces de l'Ituri et Nord-Kivu. Cette prolongation a été adoptée par le conseil de sécurité des Nations Unies à travers la Résolution 2765 (2024).

### Une des crises les plus négligées

En dépit de l'alarmante situation humanitaire entraînant des besoins d'assistance colossaux, des lacunes critiques dans le financement de la réponse humanitaire en RDC ont été observées au cours de l'année 2024.

En effet, seulement 53 % du plan de réponse humanitaire a reçu un financement en 2024<sup>10</sup>, affectant la capacité des acteurs à mettre en œuvre des programmes cohérents et de qualité.

C'est ainsi que, selon le rapport de NRC publié en juin 2024 et couvrant l'année 2023<sup>11</sup>, la crise en RDC est classée pour la huitième année consécutive parmi les crises les plus négligées au monde, avec un manque d'attention politique et des déficits de financement chroniques.

Un autre problème ayant affecté la réponse humanitaire est celui relatif à la réduction de l'accès humanitaire du fait des contraintes d'accès physique et/ou sécuritaires avec plus de 170 incidents sécuritaires ayant entraîné au moins **9 décès** et 20 blessés parmi le personnel humanitaire<sup>12</sup>.

En dépit de cet environnement hostile et de nombreux et complexes défis rencontrés, les acteurs humanitaires continuent d'appuyer le gouvernement congolais pour apporter l'assistance aux populations affectées par le conflit à travers des initiatives innovantes visant à toucher un maximum de personnes dans le besoin avec les moyens disponibles.

---

<sup>10</sup> [Democratic Republic of the Congo 2024 | Financial Tracking Service](#)

<sup>11</sup> <https://www.nrc.no/feature/2024/the-worlds-most-neglected-displacement-crises-2023>

<sup>12</sup> <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/le-coordonnateur-humanitaire-deploire-les-deplacements-provoques-par-lintensification-des-hostilites-au-nord-kivu-et-rappelle-au-respect-du-droit-international-humanitaire>

### III. TENDANCES DES INCIDENTS DE PROTECTION ET VIOLATIONS/ABUS DES DROITS HUMAINS EN 2024



Les mécanismes de monitoring de protection ainsi que des mécanismes de suivi de la réponse ont identifié **296,314 victimes de violations et abus des droits humains** au courant de l'année 2024.

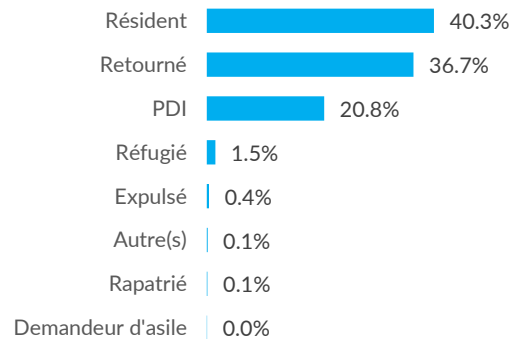
Ces chiffres représentent une hausse de 35% comparativement à l'année 2023 au cours de laquelle **219,104 victimes** de violations et abus des droits humains avaient été identifiées par les mêmes mécanismes.

Comme en 2023, les violences basées sur le genre représentent le premier type d'incident de protection rapporté (40% des victimes), suivi des violations du droit à la propriété (20%) et des atteintes à l'intégrité physique, à la dignité et à la vie (15%) ainsi que des violations graves aux droits de l'enfant représentant 13% sur l'ensemble des violations.

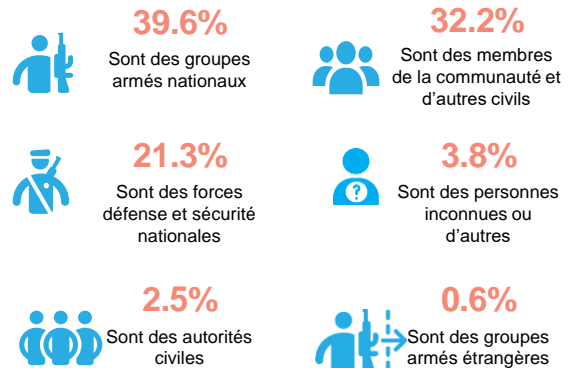
S'agissant de ces violations graves des droits de l'enfant, les Nations Unies ont vérifié plus de 4 000 violations graves à l'encontre des enfants en 2024, représentant approximativement une augmentation de 7 % par rapport à 2023. Parmi celles-ci, 58% concernent le recrutement et l'utilisation d'enfants représentant une augmentation de 27 % par rapport à 2023, 20% les cas d'enlèvement d'enfants, 11% les meurtres et mutilations. Les cas vérifiés de violences sexuelles représentent quant à eux 9 % des violations graves à l'encontre des enfants soit une augmentation de 27 % par rapport à 2023. On note par ailleurs une augmentation de 40% des incidents de refus d'accès humanitaire. Le Sud Kivu est devenu la province présentant le plus de violations graves vérifiées avec 37% suivie du Nord Kivu et de l'Ituri. Le Sud Kivu est aussi la province avec le plus de cas de recrutement et utilisation des enfants, de même que de refus d'accès humanitaire. Toutefois, le Nord Kivu est la province où il y a eu le plus de cas enregistrés de violences sexuelles, d'enlèvements et d'attaque sur les écoles et hôpitaux.

Pour tous les types de violations/abus, le Nord Kivu constitue la première province de la RDC touchée par ces incidents de protection (avec 33.39% de victimes rapportées), suivi de l'Ituri représentant 16.72 % des victimes identifiées, du Sud Kivu (12.86 %), Kasai (8.7 %), Kasai Central (7%) et le Tanganyika (4.9%).

#### Statut des victimes



#### Profil des auteurs présumés



Les principaux auteurs des violations et abus des droits humains demeureront, à l'instar des années précédentes, les éléments des différents groupes et milices armées nationales et étrangères, responsables de plus de 40% des abus rapportés.

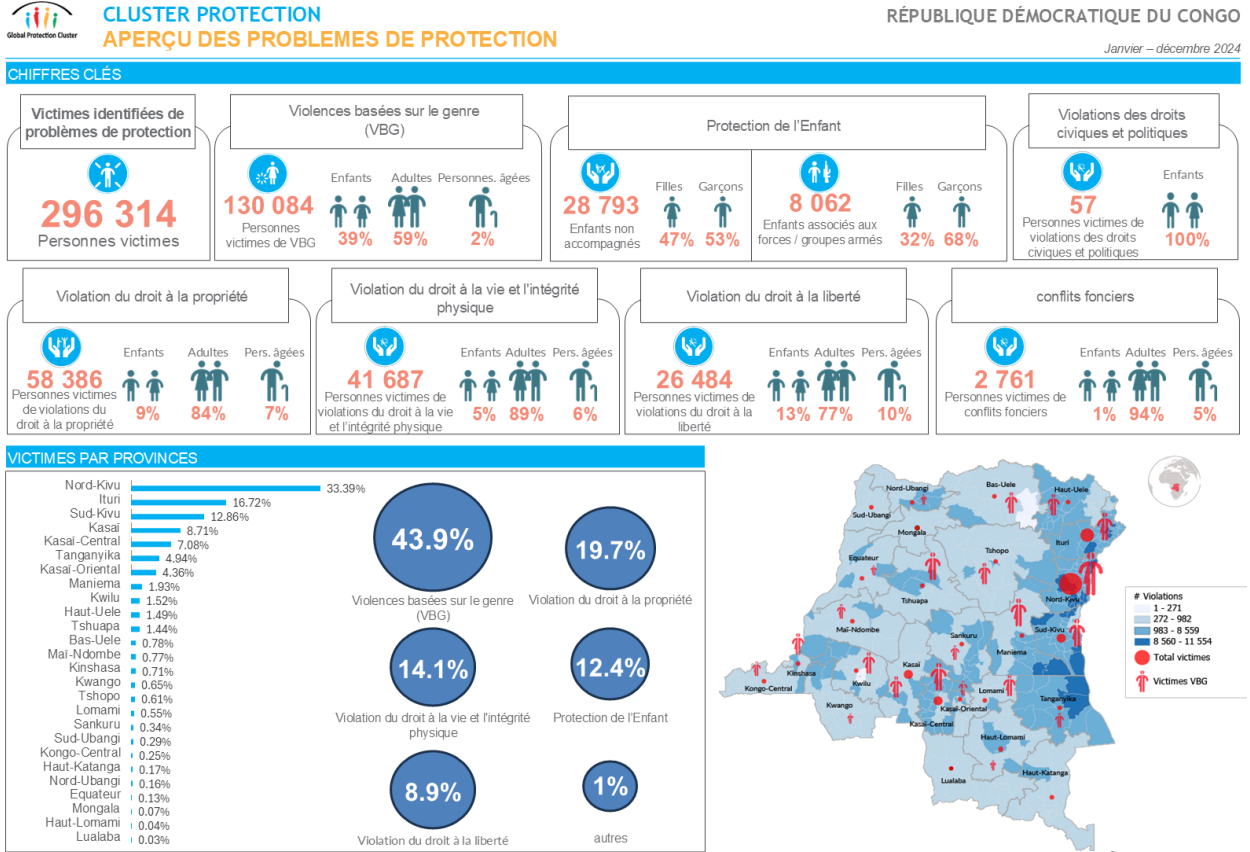
Le deuxième groupe d'auteurs responsables des incidents de protection seraient les membres des communautés et autres personnes civiles auxquels 32% des abus rapportés sont allégués. Et les forces



# CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

de défense et de sécurité nationales auraient été responsables d'environ 21 % de violations et abus documentés.

## Infographie 2 – Situation de protection janvier à décembre 2024



Date de création: 26 février 2025

Contact: ndikumwe@unhcr.org

Page 1



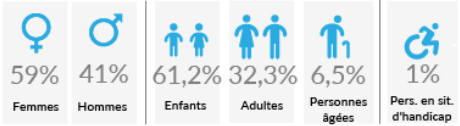
# IV. REPONSE HUMANITAIRE - REALISATIONS DU CLUSTER PROTECTION EN 2024



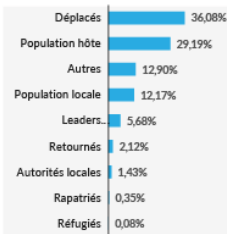
République Démocratique du Congo  
Présence opérationnelle du cluster Protection  
Situation au 31 décembre 2024



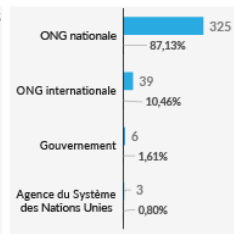
Bénéficiaires par genre, tranches d'âge et handicap



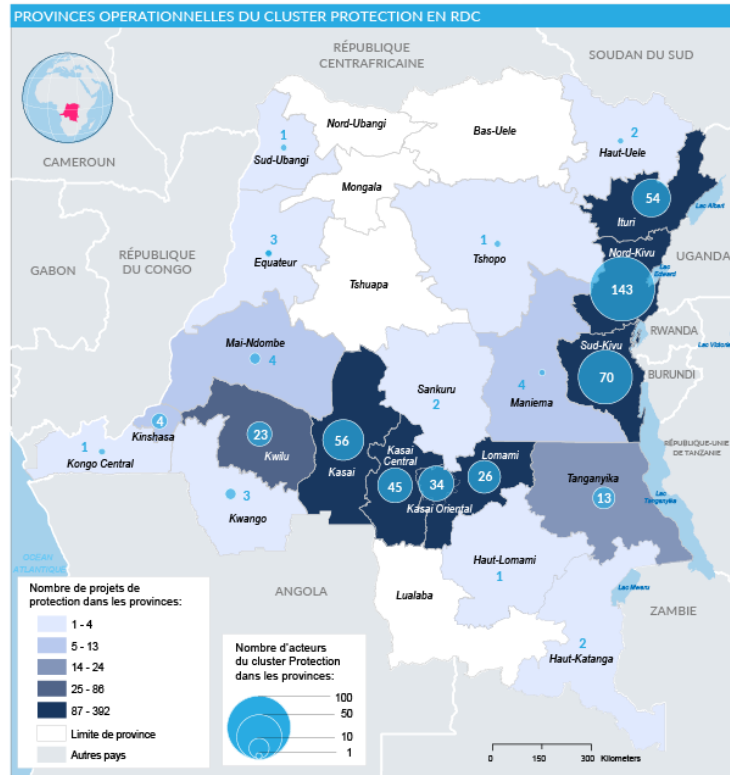
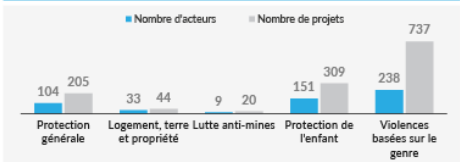
Types de bénéficiaires



Types d'acteurs



ACTEURS ET PROJETS PAR DOMAINE DE RESPONSABILITE

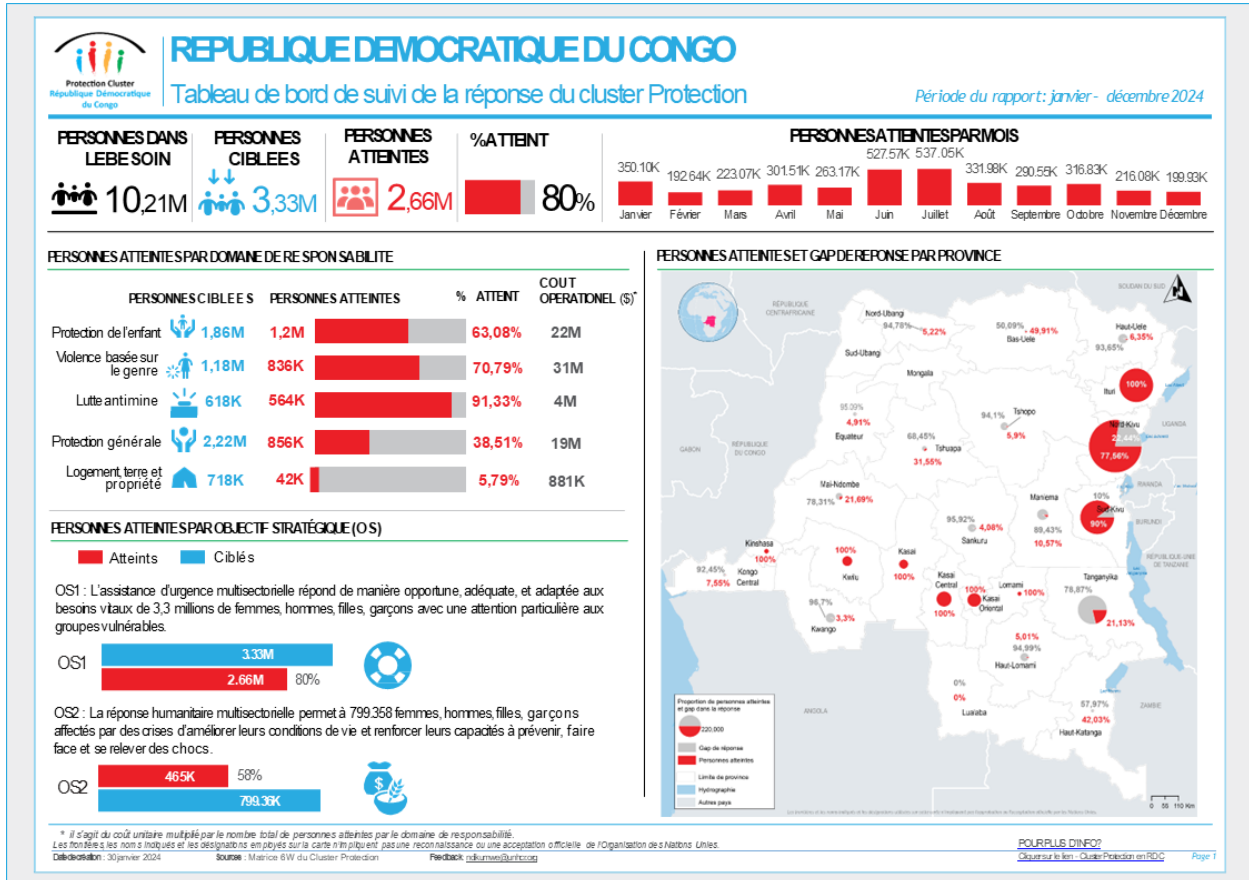


Les frontières et les noms indiqués, ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies. Source : Matrice 6W du Cluster Protection. Feedback : ndilumwe@unhcr.org

Le cluster protection est représenté sur le terrain par différents acteurs mettant en œuvre la réponse de protection. Grâce à la présence opérationnelle des membres du cluster protection, en grande majorité formé des organisations nationales et de la société civile congolaise (87%), 2,6 millions de personnes affectées par des problèmes de protection ont pu être atteintes. Si les acteurs de protection sont majoritairement présents à l'Est de la RDC, région du pays la plus affectée par les conflits, la région des Kasai reste également bien couverte par les acteurs locaux. Le Tanganyika en revanche compte un nombre plus limité d'acteurs de protection alors que les besoins restent très importants.

# CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

## 1. DASHBOARD DU SUIVI DE LA REPONSE DE PROTECTION EN 2024



En 2024, les acteurs de protection ont rapporté avoir répondu aux besoins de protection d'environ 80% des personnes ciblées, soit 2.66 millions de personnes sur les 3.3 millions de personnes ciblées dans le pays.


Toutefois, on observe des disparités dans l'atteinte de la cible en fonction des objectifs fixés mais également des financements.

Le secteur de lutte antimines apparaît comme le domaine de responsabilité ayant atteint une plus grosse proportion de sa cible (avec 91%), suivi des secteurs VBG et Protection de l'enfant avec respectivement 70.79% et 63% de la cible atteinte. La protection générale et surtout le secteur Logement, Terre et Propriété ont réalisé de plus faibles résultats en raison du manque de financement et/ou de la faible présence opérationnelle d'acteurs et ont atteint respectivement 38.5% et 5.7 % de la cible annuelle.

Les principaux services de réponses offerts étaient la prévention et la réponse VBG, la réunification familiale, l'assistance psychosociale, l'accompagnement juridique et judiciaire et le monitoring de protection.

Selon les données recueillies dans FTS, le secteur protection a été financé à hauteur de 49.4% du budget prévu dans le Plan de Réponse Humanitaire. Ceci reste légèrement en dessous de la moyenne du financement acquis, tout secteur confondu : 53%.

## 2. PROTECTION GENERALE

Protection Générale		Personnes dans le besoin	Personnes cibles	Personnes Atteintes
	Réponse par rapport aux cibles <b>38,51%</b>	5.2M	2,22M	856K 38,51%
Principaux indicateurs		Cibles	Personnes atteintes	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une séance de sensibilisation et/ou formation sur les droits humains.		2M	380,3K	18,79%
Nombre de personnes atteintes par le monitoring protection (personnes à risque de protection dans les zones couvertes par le monitoring de protection).		871K	480,4K	55,14%
Nombre de personnes (PDIs*, Retournées, rapatriées, communautés hôtes) ayant reçu l'assistance psychosociale par accompagnement de groupe		295K	57,5K	19,51%
Nombre de PDIs, Retournées, rapatriées, communautés hôtes dont les besoins urgents et spécifiques sont identifiés (ex : au travers d'analyse et évaluation communautaires de protection).		18K	21,3K	118%
Nombre de déplacés, retournés et communautés hôtes ayant bénéficié d'un accompagnement juridique		145K	2,5K	1,70%
Nombre de déplacés, retournés et communautés hôtes ayant bénéficié d'un accompagnement judiciaire		2K	1,09K	56,40%

### a. Aperçu de la situation de protection générale en 2024

**296,314** victimes de violations et abus des droits humains ont été répertoriés à travers le monitoring de protection ainsi que les mécanismes de suivi de la réponse. Parmi ces victimes sont comptés 130 084 survivants de VBG, 58,386 victimes de violations et abus du droit à la propriété et 41,687 victimes de violations et abus du droit à l'intégrité physique.

Ces chiffres globaux représentent une hausse de 35% comparativement à l'année 2023 où 219,104 victimes avaient été enregistrées par les différents mécanismes de suivi et réponse du cluster.

Les principales menaces contribuant à ces risques de protection demeurent les conflits armés, les conflits intercommunautaires, les litiges fonciers dans un contexte de lutte pour l'accès aux ressources naturelles de dynamiques transfrontalières complexes et de faible présence des services de l'Etat avec pour conséquence l'impunité des auteurs présumés des violations des droits des populations civiles. Le Nord Kivu est en 2024, la province rapportant le nombre le plus élevé de violations et abus des droits humains.





**a. Objectifs et réalisations des acteurs intervenant dans la réponse de protection générale en 2024.**

OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1.	Les incidents de protection mettant en péril la vie et la santé mentale des personnes déplacées, retournées et des familles d'accueil vivant dans les zones affectées par les conflits sont identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le mécanisme de monitoring de protection et référencement a été déployé dans 12 provinces de la RDC (le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Maniema, l'Ituri, le Haut-Uele, Tanganyika, Kasai, Kasai central, Kasai Oriental, Kwilu, Kwango et Mai- Ndombe) et a permis d'atteindre une population de <b>480,400 personnes</b>.</li> <li>Les allégations rapportées ont également contribué à la documentation et au référencement vers d'autres services et réponses notamment vers les acteurs en VBG, acteurs en protection de l'enfance, autorités et services étatiques pertinents ainsi qu'aux autres mécanismes de protection tels que le MRM et le MARA.</li> </ul>
2.	Les incidents et risques de protection, et abus des droits humains que subissent les personnes dans les zones de déplacement et de retour sont réduits ou prévenus	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>380,300</b> personnes ont bénéficié d'une séance de sensibilisation sur plusieurs thématiques relevant du Droit International des Droits de l'Homme, le Droit International Humanitaire, sur les mécanismes de protection communautaire ainsi que sur les autres informations relatives à l'assistance humanitaire dans le cadre de la redevabilité envers les populations affectées.</li> </ul>
3.	La résilience face aux chocs psychologiques découlant des conflits et aux mouvements des populations (déplacements forcés et/ou retours) pour les personnes adultes, les personnes handicapées et les personnes âgées est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>57,500</b> personnes parmi lesquelles des PDIs, retournées, rapatriées et membres des communautés hôtes ont reçu l'assistance psychosociale et communautaire par accompagnement de groupe, représentant 19,51% de la cible.</li> </ul>
4.	Nombre de PDIs, Retournées, rapatriées, communautés hôtes dont les besoins urgents et spécifiques sont identifiés (ex : au travers d'analyse et évaluation communautaires de protection).	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>21,300</b> personnes ont été touchées par des activités d'analyse et évaluation communautaires de protection permettant l'identification de leurs besoins urgents et spécifiques. Les informations ainsi collectées ont permis d'élaborer des stratégies de réponse plus appropriées afin d'avoir des interventions plus efficaces aux différentes crises humanitaires.</li> </ul>
5.	L'assistance juridique aux personnes déplacées, retournées et communautés hôtes survivantes des violations des droits humains est facilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>A travers les interventions des membres du cluster protection, <b>2500</b> personnes victimes des violations des droits humains ont bénéficié d'un appui juridique et <b>1090</b> d'un accompagnement judiciaire notamment à travers les cliniques juridiques. Cette assistance a ciblé aussi bien les personnes déplacées et retournées que les membres des communautés hôtes.</li> </ul>

**b. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur**

- **Sous-financement du secteur** : La protection générale demeure fortement affectée par un manque de financement. Ce sous-financement a affecté l'ensemble du paquet d'intervention de la protection générale avec seulement 38,5% de la cible atteinte.
- **Présence opérationnelle** : La majorité des acteurs de protection (notamment dans le Sud Kivu et le Maniema) sont des acteurs locaux dépourvus de moyens financiers et de capacités logistiques pour se déployer rapidement sur le terrain en cas d'une crise humanitaire nécessitant une évaluation et réponse rapides. Ceci est intrinsèquement lié au sous-financement du secteur.
- **Difficulté d'accès** : Défis d'accès aussi bien physique que sécuritaire du fait de la faible infrastructure routière et de l'intensification des conflits armés avec élargissement des zones sous contrôle des groupes armés, réduisent sensiblement l'accès humanitaire.




## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

- Les **violations quasi-systématiques du caractère civil et humanitaire des sites** de PDIs est constatée dans la province du Nord Kivu, notamment dans les territoires de Masisi, de Nyiragongo et la ville de Goma, entraînant une augmentation significative du nombre d'incidents armés ainsi que des violations et abus à l'encontre des personnes déplacées sans les sites des déplacés et centres collectifs.

### 3. PROTECTION DE L'ENFANT



Protection de l'Enfant		Personnes dans le besoin	Personnes cibles	Personnes Atteintes
	Réponse par rapport aux cibles <b>63,08%</b>	4.0M	1,86M	1.2M 63,06%
Principaux indicateurs		Cibles	Personnes atteintes	
Nombre de personnes sensibilisés, bénéficiant de mesure de prévention et atténuation sur les risques de protection de l'enfance.		113K	612,9K	100%
Nombre de personnes bénéficiant de soutien en santé mentale et psychosocial, incluant l'accès à des Espaces Amis d'Enfants.		2M	941,0K	50,73%

Lien vers le dashboard annuel du Child Protection (CP) AoR : [Dashboard CP AoR](#)

#### a. Aperçu de la situation de protection de l'enfance en 2024

La dégradation de l'environnement sécuritaire et de protection continue d'affecter les enfants, exacerbant les nombreux problèmes de protection de l'enfance déjà existants. Le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que la question des violences sexuelles commises à l'égard des enfants, en particulier sur les filles, restent au centre des problématiques identifiées par les acteurs sur le terrain.

En 2024, 151 acteurs de la Protection de l'Enfance (PE) ont mené des interventions vitales dans toutes les provinces touchées par la crise humanitaire. Ces interventions ont adressé les problématiques touchant à la séparation familiale, l'assistance aux enfants sortis des groupes armés, les enfants survivants de violence (y compris les violences basées sur le genre) et les enfants et leurs familles ayant besoin de soutien en santé mentale et psychosocial.

Durant l'année 2024, l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfant ayant rapporté régulièrement leurs réalisations au sein du mécanisme de coordination ont assuré la prise en charge au total de 1 174 658 personnes soit une couverture de 63 % relativement à la planification de 2024. Le nombre d'enfants non accompagnés et séparés assistés a doublé atteignant plus de 28 000 cas (53% de garçons), et une forte augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge en santé mentale et soutien psychosocial est enregistrée (plus de 800 000 en 2023 à plus de 940 000 en 2024). Le nombre d'enfants associés aux groupes armés pris en charge par les acteurs de protection de l'enfant en 2024 a



## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

significativement augmenté, atteignant plus de 8000 enfants pris en charge par rapport à plus de 6900 en 2023 soit une augmentation de plus de 1100 enfants associés à des groupes armés par rapport à l'année dernière<sup>13</sup>.

Par ailleurs, en 2024, plus de 4 000 violations graves à l'encontre des enfants ont été vérifiées représentant approximativement une augmentation de 7 % par rapport à 2023. Parmi celles-ci, 58% concernent le recrutement et l'utilisation d'enfants - représentant une augmentation de 27 % par rapport à 2023 - 20% les cas d'enlèvement d'enfants, 11% les meurtres et mutilations. Les cas de violences sexuelles vérifiés, représentent quant à eux 9 % des violations graves à l'encontre des enfants soit une augmentation de 27 % par rapport à 2023. On note par ailleurs une augmentation de 40% des incidents de refus d'accès humanitaire.

### b. Objectifs et réalisations des acteurs intervenant en protection de l'Enfance (HRP 2024)

OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1.	Répondre aux besoins urgents des enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) à travers un suivi individuel et une prise en charge transitoire	<b>8 062</b> EAFGA (2571 F, 5491 G) pris en charge  Le nombre d'enfants associés aux groupes armés pris en charge par les acteurs de protection de l'enfant en 2024 a significativement augmenté, atteignant plus de 8000 enfants pris en charge par rapport à plus de 6900 en 2023 soit une augmentation de plus de 1100 enfants associés à des groupes armés par rapport à l'année dernière <sup>14</sup> .
2.	Répondre aux besoins urgents des ENA identifiés, placés dans une prise en charge familiale transitoire ou une solution de remplacement appropriée et réunifiés avec leur famille	<b>28 793</b> ENA (13 452 F, 15 341 G) identifiés et pris en charge  Le nombre d'enfants non accompagnés et séparés assistés a doublé par rapport à 2023 pour atteindre plus de 28 000 cas, 53% étant des garçons.
3.	Assurer une prise en charge psychosociale, médicale et holistique aux enfants et adolescent(e)s victimes de violences y compris de violences sexuelles et basées sur le genre	<b>34 235</b> (23 122 F, 11 113 G) enfants victimes de violences y compris VBG bénéficiaires de prise en charge holistique
4.	Fournir un soutien psychosocial aux enfants affectés par les urgences humanitaires, y compris les épidémies (enfants déplacés, enfants retournés, chef de ménage, enfant en situation de handicap, enfants séparés et leurs familles) à travers l'accès à des Espaces Amis d'Enfants ou le soutien individuel	<b>941 013</b> (91% enfants, 9% adultes, 51% F, 49% M) personnes bénéficiaires d'un soutien psychosocial
5.	Prévenir les risques de séparation familiale et violations des droits de l'enfant (risques liés aux mines, absence d'identité légale, risques de séparation familiale, violences y compris VBG, abus, exploitation)	<b>612 917</b> (70% enfants, 30% adultes, 59% F, 41%M) personnes sensibilisées sur les risques de protection de l'enfance

<sup>13</sup> 25% de filles en 2024 contre 32% en 2023

<sup>14</sup> 25% de filles en 2024 contre 32% en 2023



## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

6	Assurer une réintégration socio-économique/scolaire et une réinsertion communautaire adéquate et durable aux EAGA et autres enfants vulnérables	6 454 EAGA (2964 F, 3490 G) réintégrés
7	Appuyer le mécanisme communautaire de protection de l'enfant	70 RECOPE appuyés 7 643 enfants (4 638 F, 3 005 G) référés pour une prise en charge

Dans une perspective de continuer un focus sur la qualité de la prévention et de la réponse mise en œuvre par les acteurs de la protection de l'enfant et sur une coordination efficace au sein du cluster protection et avec d'autres secteurs humanitaires, le CP AoR à travers les acteurs de protection de l'enfant et en coordination avec les services de l'État, a mis l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'adoption d'une approche intégrée avec d'autres secteurs afin de garantir la centralité de la protection et d'améliorer la qualité des interventions. Dans cette lignée, le CP AoR a mis à jour des lignes directrices EAE (Espaces Amis des Enfants) lignes directrices RECOPE, et élaboré des procédures opérationnelles standards (SOP) pour la gestion de cas.

Le CP AoR va poursuivre le travail visant à étendre la mise en œuvre des SOP, à améliorer le suivi et l'évaluation et à institutionnaliser l'intégration de la protection de l'enfant dans tous les secteurs humanitaires, dans l'objectif de garantir une protection durable et efficace des enfants dans les zones de la RDC touchées par une crise humanitaire.

### c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur






- **Difficulté d'accès** : L'insécurité résultant des conflits armés persistants dans certaines régions du pays rend difficile l'accès aux enfants en situation de vulnérabilité. Les groupes armés occupent de nombreuses zones nécessitant des interventions humanitaires et les travailleurs humanitaires et les organisations de protection de l'enfant sont souvent confrontés à des risques de sécurité élevés lorsqu'ils tentent d'intervenir dans ces zones. Ces difficultés d'accès sont également renforcées par l'insuffisance d'infrastructures routières adéquates.
- **Manque de personnel qualifié** : Le manque de personnel qualifié dans le domaine de la protection de l'enfant notamment les travailleurs sociaux, des psychologues et d'autres professionnels spécialisé formés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de vulnérabilité demeure un défi majeur en RDC. C'est tout l'intérêt du travail continu de redynamisation et renforcement des mécanismes communautaires qui jouent un rôle essentiel dans la prévention et la réponse à toutes formes de violences, d'abus, d'exploitation de négligence auxquels sont exposés les enfants.
- Malgré les progrès réalisés, des lacunes persistent en termes **de couverture géographique et de capacité opérationnelle** pour répondre. Le CP AoR a collaboré avec des ONG nationales et internationales, en particulier dans le Nord-Kivu et l'Ituri, pour encourager une plus grande présence des acteurs de la PE dans les zones où aucune réponse n'était initialement fournie. A l'ouest, une réponse de PE limitée à la crise du Mai-Ndombe a été apportée, mais des défis subsistent notamment à cause du faible positionnement d'acteurs et du manque criant de ressources financières.





## 4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE



Violences basées sur le genre		Personnes dans le besoin	Personnes cibles	Personnes Atteintes
	Réponse par rapport aux cibles <b>70,79%</b>	7.7M	1,18M	836K 70,79%
Principaux indicateurs		Cibles	Personnes atteintes	
# de personnes, femmes, filles et garçons, y compris les survivant(e)s de VBG ayant bénéficié d'une assistance psychosociale individuelle ou groupe et référé vers un service multisectoriel, y compris l'assistance psychosociale à distance.		167K	121,3K	 72,55%
# de survivant(e)s de violences sexuelles ayant reçue une prise en charge médicale dans les points de prestation de service par du personnel formé dans les 72 heures suivant l'incident du viol.		89K	74,4K	 83,60%
# de survivant(e)s de violences sexuelles ayant bénéficié d'une prise en charge médicale.		137K	131,1K	 82,57%
# de personnes sensibilisées sur les concepts clés en matière de VBG, le cadre juridique, le circuit des référencement des VBG.		1M	748,4K	 63,35%

### a. Aperçu de la situation en rapport avec les violences basées sur le genre en 2024

Les violences basées sur le genre (VBG) restent une préoccupation majeure de protection en RDC, touchant les femmes, les hommes et les enfants dans différentes provinces et en particulier dans les hotspots du pays. Les femmes et filles sont doublement affectées à cause de leur genre et comme membres des populations touchées. L'instabilité politique couplée avec l'accentuation des conflits à l'Est de la RDC en 2024 a considérablement aggravé les vulnérabilités et la précarité des femmes/filles, notamment dans les provinces de l'Est, face aux VBG.

De janvier à décembre 2024, 130 084 survivants de VBG ont été reçus dans les services de prise en charge selon leur besoin. Parmi ces personnes, les femmes et filles, constituent 91 % et 9 % d'hommes. Il faut noter que 39 % **concernent des enfants, 59 % des adultes et 2 % des personnes âgées. Les personnes handicapées représentent environ 0,8% des cas reçus. Les violences sexuelles représentent 88.5% des cas déclarés, ce qui confirme le lien fort entre les conflits et l'augmentation des risques de VBG.**

Les principaux facteurs des risques VBG demeurent les conflits armés et la présence de groupes armés, les mouvements de population, l'insécurité alimentaire et les inégalités de genre, la précarité économique favorisant le recours aux stratégies d'adaptation négatives par les femmes et filles parmi les populations déplacées internes et retournées ainsi que les pratiques culturelles et normes sociales préjudiciables aux femmes et aux filles.



## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

Le GBV AoR a renforcé les activités de prévention et de réponse aux VBG en accordant une attention particulière aux services de prise en charge holistique aux survivantes de VBG à savoir la prise en charge médicale, psychosociale, la réinsertion socio-économique et/ou scolaire pour les survivantes de VBG à travers des kits ou les programmes de transfert monétaire ainsi que l'accompagnement juridique et judiciaire

### b. Objectifs et réalisations des acteurs interventions sur les violences basées sur le genre

OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1.	L'accès de qualité aux services de prise en charge médicale, psychosociale, en santé mentale et de gestion des cas aux survivant(e)s de VBG est assuré selon leurs souhaits et besoins spécifiques dans les points de prestation de services spécialisés	<b>130,084</b> survivants de VBG ont bénéficié de la prise en charge dans les services clefs VBG (Prise en charge médicale, psychosociale, assistance juridique et réinsertion socio-économique et/ou scolaire).
2.	Les capacités de résilience des populations à risque de VBG sont renforcées à travers l'amélioration des connaissances, attitudes et pratiques en matière de prévention et de réponse aux VBG	<b>1,37</b> millions de personnes ont été sensibilisées sur les VBG, les circuits de référencement, leurs rôles et responsabilités
3	Les survivants de VBG bénéficient d'un accompagnement juridique et d'une assistance judiciaire	<b>2746</b> victimes/survivants des VBG ont bénéficié d'un appui juridique et/ou judiciaire
4	L'accès aux services d'accompagnement psychosocial individuel ou en groupe et référé vers un service multisectoriel y compris l'assistance psychosocial à distance	<b>129,902</b> survivant(e)s de VBG ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial
5	Les mécanismes de protection institutionnels et communautaires sont renforcés à travers l'implication des leaders communautaires, des policiers, des hommes et des garçons dans la protection des femmes et des filles contre les VBG	<b>113,860</b> personnes membres des réseaux communautaires de protection ont bénéficié d'un renforcement des capacités dans plusieurs thématiques y compris, la conduite des audits de sécurité, les concepts clés VBG et le circuit de référencement


### c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- **Difficulté d'accès** : Persistance des conflits armés et des violences intercommunautaires, qui entravent l'accès des acteurs humanitaires aux populations affectées et exposent les survivantes de violences basées sur le genre à des risques accrus tout en augmentant leur vulnérabilité.
- **Faible financement et manque de personnel qualifié** : L'insuffisance de financement et de ressources humaines qualifiées qui limitent la capacité des acteurs du GBV AoR à fournir des services de qualité et à couvrir les besoins croissants des survivantes et des personnes à risque. Il est nécessaire de former et de renforcer les capacités des organisations locales et des institutions pour gérer et utiliser efficacement les données sur les VBG pour la planification et la réponse.



## 5. LUTTE ANTI-MINES



 <b>Lutte Anti-Mines</b> Réponse par rapport aux cibles <span style="color: red; font-weight: bold;">91,33%</span>	Personnes dans le besoin	Personnes cibles	Personnes Atteintes
	1,2M	618K	564K 91,33%
Principal indicateur		Cibles	Personnes atteintes
Nombre des personnes affectées par des conflits ayant bénéficiées des séances directes d'éducation aux risques des mines, REG et ALPC, y compris des leaders communautaires.		8K	465,53K <span style="color: red; font-weight: bold;">100%</span>

### a. Aperçu de la situation en rapport avec le Domaine de responsabilité Anti-mines en 2024

La recrudescence des affrontements armés et des violences intercommunautaires a renforcé l'exposition des communautés à la présence des REG et EEI dans les zones de combat ainsi qu'au risque déjà important d'accidents dus à la méconnaissance de possible contamination particulièrement dans les zones de déplacement.

Les provinces de l'Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu sont les principales provinces ayant connu des activités relatives à la lutte anti-mines en 2024, comme en 2023.

### b. Objectifs et réalisations des acteurs de lutte anti-mines

OBJECTIFS SECTORIELS	RÉALISATIONS
<b>1.</b> L'exposition des communautés à la présence des mines, restes explosifs des guerre (REG) et armes légères et de petit calibre (ALPC) dans les zones contaminées est réduite	<b>134 335</b> personnes (61,415 hommes et 72,920 femmes) vivant dans les zones contaminées ont bénéficié d'activités de dépollution et de destruction des REG et ALPC représentant seulement 22% de la cible annuelle
<b>2.</b> Les personnes vivant dans des zones contaminées sont sensibilisées aux risques de mines, REG et ALPC	<b>465 477</b> personnes bénéficiaires de séances directes d'éducation aux risques de mines, REG et ALPC dont 211 992 enfants.  Les risques d'accidents dus à la méconnaissance de possible contamination dans les zones de déplacement sont importants. L'éducation à ces risques est essentielle pour éviter les décès et blessures graves.




**c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur**

- **Difficultés d'accréditation** : Les ONG nationales œuvrant dans la lutte antimine ont rencontré des problèmes pour obtenir leur accréditation, ce qui ne leur a pas permis de mener leurs activités en toute légalité. D'autres ONGs qui ont l'expertise dans le domaine n'étaient pas éligibles aux Fonds Humanitaires.
- **Difficulté d'accès** : L'insécurité due à la persistance des affrontements armés et des violences intercommunautaires qui entravent l'accès des acteurs humanitaires aux populations affectées n'a pas permis aux équipes de sensibilisation de mener leurs activités dans certaines zones notamment dans le territoire d'Irumu en Ituri et dans le territoire de Beni au Nord Kivu.
- **L'utilisation de l'artillerie** dans les zones de combats exacerbe l'exposition des populations à des risques accrus d'accidents dus aux mines, REG et ALPC.



**6. LOGEMENT TERRE ET PROPRIETE**

 <p><b>Logement, Terre et Propriété</b></p> <p>Réponse par rapport aux cibles <b>5,79%</b></p>	Personnes dans le besoin	Personnes cibles	Personnes Atteintes
	2,0M	718K	42K 5,79%
Principaux indicateurs		Cibles	Personnes atteintes
Nombre de ménages ayant un accès sécurisé (usage, possession, propriété) suite aux actions de démarcation.		39K	0,5K 1,36%
Nombre de ménages ayant un accès sécurisé (usage, possession, propriété) à la suite des actions de cartographie		394	2,9K 0,73%

**a. Aperçu de la situation du secteur LTP en 2024**

Les violations et abus au droit à la propriété y compris les conflits fonciers ont affecté un minimum de 61,147 personnes au cours de l'année 2024 selon les données du monitoring de protection et représentent 20,6% sur l'ensemble des victimes des incidents de protection. L'on note une légère hausse de 2% du nombre de victimes de violations aux droits LTP rapportées en 2024 comparativement à l'année 2023 qui en avait enregistré 59,980.

Les violations du droit à la terre constituent une part importante dans l'ensemble des violations du droit à la propriété enregistrées, en particulier dans le contexte de retour des personnes déplacées ainsi que dans les zones d'exploitation minière. Elles sont à la base des tensions et conflits entre différentes communautés.





## b. Objectifs et réalisations des acteurs intervenants dans le domaine du logement, terre et propriété

OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1.	Assistance légale pour offrir aux populations affectées par le déplacement l'assistance nécessaire pour surmonter les obstacles entravant l'accès, l'exercice et la jouissance de l'ensemble des droits LTP	3 333 ménages ont bénéficié de conseil et assistance légale pour l'accès aux terres agricoles, aux ressources naturelles et aux terres de résidences
2.	Accès à l'information (responsabilisation) : sensibilisation sur les recours, services, droits et responsabilités LTP	21 184 personnes sensibilisées à la protection et à la promotion des droits LTP des PDI
3.	Plaidoyer : protection améliorée des droits LTP des femmes et un meilleur accès à la terre	5 281 ménages de femmes ont eu accès équitable aux terres et aux logements grâce aux actions de plaidoyer et de lobbying
4.	Renforcement des capacités : formation des autorités locales sur la résolution des conflits, sur les droits LTP des PDI, et d'autres questions thématiques pertinentes à la protection des droits LTP	1 111 personnes (490 hommes et 621 femmes) ont été atteintes par des initiatives de renforcement de capacités en prévention et gestions des conflits fonciers et autres thématiques LTP

## c. Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- **Faible financement** : Le secteur LTP n'a pas bénéficié de financement suffisant pour l'année 2024 pouvant permettre de couvrir les besoins.
- **Difficulté d'accès** résultant de l'aggravation de la situation de sécurité en lien avec la crise du M23
- **Faible rapportage sur la présence opérationnelle** : Les contributions des partenaires dans les mécanismes de collecte des données ne permettant pas un suivi adéquat de la réponse.

## 7. THEMATIQUES TRANSVERSALES

OBJECTIFS SECTORIELS		RÉALISATIONS
1	Nombre de personnels/staffs des différents clusters dans les différents hubs formés sur la protection transversale	● 632 membres (194F, 438M) de différents clusters dans les différents hubs formés sur la protection transversale par le cluster protection
2	Nombre de personnels membres du CP ayant bénéficié d'une formation sur les engagements et les orientations du IASC sur la redevabilité envers les populations et les standards tels que la Norme humanitaire fondamentale	● 62 (25 F, 37 M) membres du cluster Protection ont été formés sur les engagements et les orientations du IASC relatives à la redevabilité envers les populations et les standards y compris la Norme humanitaire fondamentale.
3	Nombre de personnels des acteurs membres du Cluster Protection formés sur les concepts clé VBG, analyse des risques VBG, et le circuit de référencement.	● 30 (8F, 22M) membres du Cluster Protection ont été renforcés sur les concepts clés VBG, l'Analyse des risques VBG et circuit de référencement dans la province du Sud Kivu



## V. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU CLUSTER PROTECTION ET DES AoRS EN RDC EN 2024



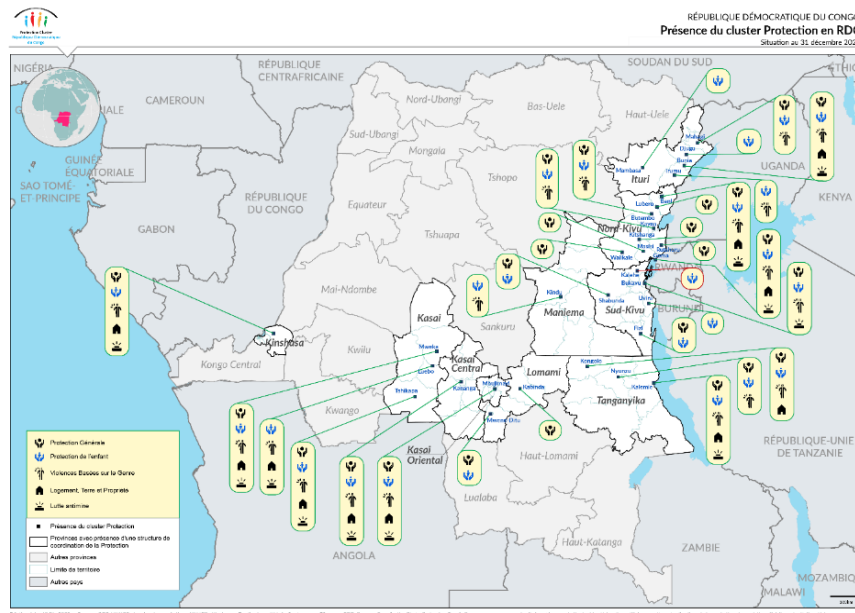
En 2024, la coordination du Cluster Protection comprenait les coordinations des quatre domaines de responsabilité à savoir VBG, la Protection de l'Enfance, la Lutte Anti-mines et le Logement, Terre et Propriété. Le niveau de représentation du cluster protection au niveau national est resté en 2024 essentiellement au niveau de Kinshasa (à l'exception de GT LTP) alors que le mouvement de relocation de l'ICN est en cours vers Goma. Des changements seront probablement réalisés en 2025 pour une relocalisation partielle du niveau national à Goma.

La présence de chacun des domaines de responsabilité au niveau provincial n'est pas identique et leur capacité en termes de ressources humaines dédiées reste très variée d'un domaine de responsabilité à l'autre.

Le cluster protection avait une présence opérationnelle dans 8 provinces (y compris la ville-province de Kinshasa) avec une meilleure représentation des AoR VBG et PE sur le terrain par rapport aux AoR LTP et LAM.

La crise du Kwamouth qui a émergé en 2022 n'a pas connu la mise en place d'une coordination formelle en 2024. Un relais humanitaire composé de 4 sous-coordination pour les 4 sous hubs avait été mis en place en 2023. En juin 2024, OCHA a ouvert une base à Bandundu ville installant ainsi une coordination pour l'ensemble de la zone. En fin 2024, aucun cluster n'a de personnel dédié pour la zone. Le cluster protection suit la situation via les collègues du HCR du Kasai et par la coordination nationale via des contacts spécifiques avec des partenaires opérationnels dans la zone. De même pour les AoR, la situation est essentiellement suivie par le niveau national et éventuellement les bureaux de proximité de la zone de l'agence lead.

### Infographie 5 – Couverture du cluster protection et des AoR



## VI. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2023-2025 DU CLUSTER PROTECTION



Les objectifs de la stratégie nationale du Cluster Protection en RDC sont en lien étroit avec les objectifs de la réponse protection dans le HRP 2023-2024, à travers les sous-objectifs et axes d'intervention des différents domaines de responsabilités et d'autres thématiques spécifiques. Ci-dessous l'aperçu de l'état de la mise en œuvre de la stratégie, décliné par objectif stratégique.

2024 représente la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de la stratégie du cluster, validée le 12 avril 2023, lors d'un atelier en présence des chefs d'agences et organisations directement impliquées dans la coordination du cluster ainsi que les membres du SAG (Strategic Advisory Group).

Cette stratégie reprend une vision sur trois ans, déclinée autour de 6 objectifs stratégiques clés et doit guider les actions de la coordination et des membres du cluster. Lors de l'exercice **Cluster Coordination Performance Monitoring (CCPM)** 2024 organisé durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année, certains éléments de la stratégie sont ressortis, nécessitant des actions à prendre pour l'année 2024. C'est dans ce cadre CCPM que les efforts engagés en 2023 ont été évalués et que de nouvelles orientations sont sorties pour 2024.



STRATEGIE DU CLUSTER PROTECTION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
2023-2025



### **Objectif Stratégique 1 - Améliorer l'impact des interventions de protection à travers la promotion de l'approche holistique, ainsi qu'à travers un renforcement de l'intersectorialité et la mutualisation des ressources entre les composantes du Cluster Protection**

Quelques avancées ont été observées concernant l'approche holistique. Dans sa collaboration avec le fonds humanitaire, le cluster protection a veillé à intégrer régulièrement l'approche holistique dans la stratégie d'allocations des fonds afin d'augmenter au maximum l'autonomisation des personnes victimes et à risques de protection et ainsi renforcer leur résilience. Le GBV AoR est probablement la composante du cluster qui a le plus évolué sur ce volet. Le cluster protection doit encore mettre l'accent sur ce volet et renforcer les partenaires via le développement de guidances.

Le projet de cartographie des services de protection entre les différents domaines de responsabilité et le cluster protection, initié en 2023, n'a pas encore vu le jour en raison du manque de ressource IM dédié au cluster protection. Toutefois, ce chantier devrait être relancé en 2025.



### **Objectif Stratégique 2 - Contribuer à la protection des civils, à la création des conditions d'accès à la justice et à la réparation au profit des victimes et survivants des violations et abus graves des droits humains.**

La célébration du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention de Kampala en fin d'année 2024 était une opportunité pour relancer les échanges avec les autorités sur leur engagement en faveur des droits humains et de la protection des civils. Ainsi le cluster protection a participé à plusieurs activités organisées à des niveaux différents.

## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

- Une *table ronde* organisée par le HCR en Afrique du Sud à laquelle le cluster protection a participé. Le cluster protection a ainsi facilité la participation et l'intervention prévue par les autorités nationales
- Une *sensibilisation sur la Convention de Kampala* organisée au niveau de la commune de Maluku affectée par l'arrivée de personnes déplacées en raison du conflit à Kwamouth. Ainsi les autorités locales, et les représentants des PDI peu habitués à cette « situation » ont pu être sensibilisés sur leurs droits et obligations repris dans la convention de Kampala, ratifiée par la RDC.
- A Kinshasa, un *café presse* a été organisé avec le SG des Affaires humanitaires, ainsi que le représentant du Ministère du Genre, Famille et Enfant et a également permis de vulgariser cette convention peu connue et prise en considération par les autorités nationales.

L'engagement avec le Secrétaire Général aux affaires humanitaires dans ces différentes activités a permis de renforcer les liens avec le cluster. Cette collaboration sera poursuivie en 2025.

Le Cluster Protection en RDC a contribué aux préparatifs et a participé activement à la mission du Groupe d'experts sur la protection des PDI (IPEG), mission qui a été effectuée en République démocratique du Congo (RDC) du 24 au 30 novembre 2024. La mission a été dirigée par Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes déplacées (Paula Gaviria Betancur).

De même, le BCNUDH et le cluster protection ont poursuivi en 2024 les efforts lancés depuis 2 ans pour renforcer les acteurs de protection humanitaires sur les mécanismes et les engagements possibles en faveur des droits humains. Cette année la province de l'Ituri a été ciblée. 38 acteurs (13 femmes et 25 hommes) membres du Cluster Protection et des AoRs (gestionnaires des projets, officiers de protection, programmes, assistants et moniteurs de protection) ont été formés sur 3 jours en juin 2024.

La protection des civils reste au cœur des discussions du cluster protection avec les acteurs tels que la MONUSCO. Des liens plus étroits se sont tissés notamment avec la section PoC de la Monusco et le mécanisme de financement du PBF, ce qui a permis notamment d'influencer la réflexion stratégique et de potentiellement créer plus de liens entre les interventions de protection d'urgence et les financements liés aux renforcements institutionnels et notamment de la justice. Le cluster protection a ainsi pleinement participé aux discussions portant sur les orientations stratégiques de la prochaine allocation de financement du PBF.



**Objectif Stratégique 3 - Développer un système solide et cohérent de collecte de données et rapportage permettant une analyse reflétant mieux la situation de protection ainsi que des stratégies efficaces de réponse holistique, de plaidoyer et mobilisation de ressources efficaces.**

L'objectif stratégique 3 a fait l'objet d'une attention particulière cette année ainsi que d'avancées significatives grâce à l'appui supplémentaire d'un IMO au niveau du cluster protection et des AOR (un IMO dédié au CP AoR pendant plus de la moitié de l'année 2024, visite de l'IMO régional du GT LTP et IMO dédié au cluster protection).

Ces avancées ont été observées sur les volets suivants :

- Application d'une **méthodologie commune du cluster protection et ses AoR pour le développement du HNRP** dans le cadre du nouveau JIAF 2.0 : Avec l'appui du GPC, le cluster protection a lancé la méthodologie révisée et commune en RDC cette année notamment via l'organisation d'un atelier de démarrage, d'atelier provinciaux d'analyse des risques de protection qui ont permis de réunir l'ensemble des AoR et les membres clés pour évaluer conjointement le niveau de sévérité des 15 risques de protection. Par ces événements, un cadre commun a été fixé, ce qui a permis ensuite de produire une analyse de protection au niveau national qui soit une référence pour tous etc. L'analyse des besoins de protection et ensuite la programmation humanitaire de protection ont gagnés en cohérence entre les AoRs.
- **Monitoring de protection conjoint** : Depuis octobre 2024, le Nord Kivu a développé et publié un dashboard dynamique de monitoring de protection reprenant les données d'environ 9 acteurs de protection différents.





## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

	- Diffusion en 2024 du « <i>Rapport d'enquête : Exploitation et abus sexuels dans les maisons de tolérance</i> » dans différents fora (notamment le HCT et ICCG)
<b>Protection de l'enfance</b>	- Le bulletin national de protection de l'enfant
<b>Logement, Terre et Propriété/Problématique foncière.</b>	- Note sur les défis liés à l'accès aux sépultures pour les déplacés internes de Nyiragongo (août 2024)



**Objectif Stratégique 4 - Renforcer les acteurs nationaux et les mécanismes communautaires de protection pour favoriser la jouissance des droits et la dignité des communautés affectées, renforcer l'engagement communautaire et améliorer l'environnement de protection.**

Vu le contexte actuel de la RDC et notamment le retrait de la MONUSCO du Sud Kivu depuis avril 2024, le renforcement des acteurs nationaux ayant repris les attributions de la MONUSCO et des mécanismes communautaires de protection est au cœur des préoccupations du cluster protection.

En partenariat avec le GPC et Interaction, le cluster protection a publié en fin d'année une [note d'orientation sur la protection à base communautaire](#). Celle-ci a permis d'alimenter les efforts de plaidoyer pour renforcer cette approche notamment dans le cadre du retrait de la MONUSCO. La résolution 2765 (2024)<sup>15</sup> prévoyant le renouvellement du mandat de la MONUSCO vient renforcer des éléments de langage sur la protection à base communautaire comparativement à l'année précédente ce qui permettra ainsi une meilleure prise en compte de ce volet programmatique par l'ensemble des acteurs humanitaires et de maintien de la paix.

Le cluster protection a organisé une session de [formation sur la protection à base communautaire](#) auprès de 36 membres du cluster protection du Sud Kivu. La formation s'est tenue sur 3 jours et a été organisée conjointement avec Oxfam et l'un de leur partenaire local CEDIER. Cette initiative devrait encore se poursuivre en 2025 et élargir cette formation aux acteurs du Nord Kivu et Ituri également concernés par le retrait prochain de la MONUSCO.

Toujours au Sud Kivu, [une cartographie des mécanismes de protection à base communautaire existants](#) a été développée et diffusée auprès des acteurs du Sud Kivu notamment via l'atelier organisé par le FONGI/USAID sur le développement et la protection au Sud Kivu en septembre 2024. A l'issue de cet atelier un plan d'action a été développé reprenant une série d'actions pour poursuivre les efforts lancés par le cluster protection. Dans cette optique, le cluster protection prévoit d'être renforcé par la présence d'un staff de NORCAP dédié à cette thématique et qui pourra coordonner les différentes actions prévues dans ce plan d'action mais également développer l'approche dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri.

Dans le cadre du plus [grand engagement du cluster protection avec les acteurs armés](#), plusieurs initiatives ont été prises

- En Ituri, le cluster protection en collaboration avec le cluster CCCM et le GBV AoR a organisé deux sessions de sensibilisation auprès d'environ 700 militaires FARDC pour aborder les problématiques relatives au caractère civil et humanitaire des sites de déplacés.
- Inclusion du cluster protection pour la facilitation d'une session sur la protection humanitaire et protection des civils auprès des hauts gradés de l'armée congolaise (et d'autres pays) dans le cadre de la formation de la 10<sup>ème</sup> promotion du **Collège des Hautes Études de Stratégie et de Défense (CHESD)** à Kinshasa.
- La formalisation du Groupe de Travail Accès Humanitaire (GTAH) au niveau national dans lequel le cluster protection siège permet également de renforcer nos liens avec les acteurs armés et d'influencer la prise en compte des questions de protection.

<sup>15</sup> <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n24/415/39/pdf/n2441539.pdf>



**Objectif Stratégique 5 - Contribuer à la création des conditions favorables aux solutions durables (résolution des causes profondes des conflits, réduction des obstacles au retour ou autres options de solution, diminution des besoins spécifiques dus au déplacement, promotion des programmes contribuant à l'autonomisation et au développement communautaire**

L'objectif stratégique 5 constitue encore un grand défi pour le cluster protection où des efforts additionnels encore doivent être faits. Au travers des échanges et collaboration avec le ProCap, le PBF, le FONGI et d'autres alliés du cluster protection, des initiatives sont en cours. La révision de la stratégie de la centralité de la protection est en cours de révision afin de la rendre plus opérationnelle et plus adaptée aux contextes multiples de la RDC. Un volet solution durable et lien avec les acteurs de paix, de cohésion sociale et développement y sera intégré. Les orientations stratégiques prises par le PBF pour l'allocation 2025 suit déjà cette ligne et permettra de renforcer les approches de protection communautaire. L'appui prévu d'un NORCAP pour le volet protection communautaire en 2025 viendra également contribuer à l'autonomisation et au développement communautaire.

Enfin, en 2024, le cluster protection a initié sa collaboration avec le Conflict Sensitivity Hub au Nord Kivu. Cette collaboration sera poursuivie en 2025.



**Objectif Stratégique 6 - Promouvoir une programmation humanitaire de qualité, protectrice, sensible aux conflits et inclusive.**

- *Protection transversale :*

- Le cluster protection a poursuivi les efforts engagés en 2023 concernant le renforcement des acteurs sur la protection transversale tout en tenant compte des recommandations formulées en fin d'année et notamment le besoin spécifique des acteurs de protection eux-mêmes.
- La collaboration avec certains clusters tels que SECAL s'est poursuivie également en 2024 permettant d'approfondir certaines notions telles que les questions d'inclusion, et d'analyse sensible aux conflits. De nouvelles collaborations sont également nées avec les clusters CCCM et abris notamment.

- Au travers de session de formation de 2 jours, le cluster protection a ainsi pu former 632 personnes (438 hommes et 194 femmes) réparties sur 4 provinces différentes.

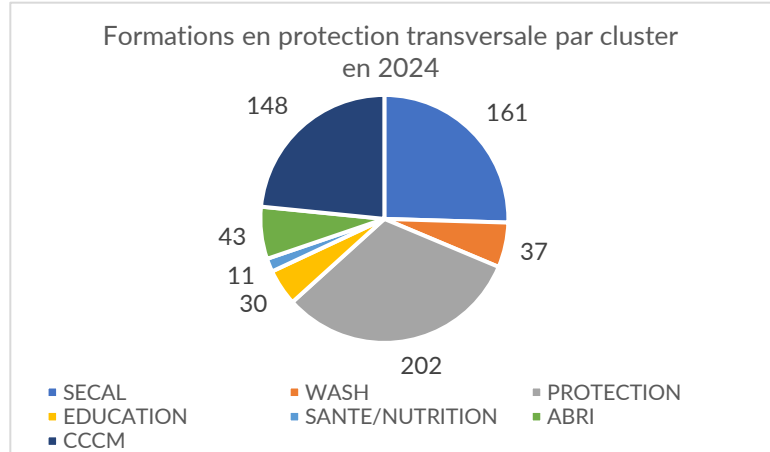
Province	Site de formation	Personnes formées		
		F	H	Total
Nord Kivu	Goma	66	111	173
	Beni	13	15	28
Sud Kivu	Bukavu	28	87	115
Ituri	Bunia	34	52	86
	Mahagi	9	21	30
Tanganyika	Kalemie	35	129	164
	Nyunzu	13	23	36
<b>TOTAL</b>		<b>194</b>	<b>438</b>	<b>632</b>

- Le nombre de personnes formées en 2024 a augmenté de 32% par rapport à 2023 (480 personnes formées), ce qui montre l'intérêt des acteurs mais également le besoin de renforcement de capacité dans ce domaine. La majorité des acteurs formés sont issus d'organisations locales. La proportion de femmes formées en 2024 (31% des participants) reste un défi déjà observé en 2023 (38%) qui doit être pris en compte pour 2025.

- Le Tanganyika qui n'avait pas organisé de formations en 2023 a fait un investissement important en 2024 pour former un nombre significatif d'acteurs, y inclus dans des zones délocalisées.

## CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

- Les clusters Sécurité alimentaire et CCCM et dans une moindre mesure abris ont été les 3 principaux acteurs qui ont financé cette activité pour leurs membres en collaboration avec le cluster protection qui a offert l'appui technique.
- Le cluster protection a lui-même financé l'ensemble des autres formations et a ciblé en particulier ses propres membres qui avaient bénéficié de très peu de formation en 2023.
- Développement d'un module conjoint de formation sur les différentes thématiques transversales où le cluster protection a contribué sur plusieurs volet (protection transversale et VBG essentiellement).



### Analyse sensible au conflit :

Le *Conflict sensitivity Hub* a organisé deux formations en septembre 2024 pour les acteurs de protection présents au Nord Kivu. Il s'agissait de deux formations selon des formats distincts et visant un public différent. Au total 68 personnes (18 femmes et 50 hommes) venant de 6 organisations internationales et 13 organisations nationales ont été formées.

La première formation regroupant 30 participants visait essentiellement les acteurs de terrain actifs sur le monitoring de protection. La formation a permis de renforcer leurs compétences et d'équiper les membres du Groupe de Travail de Monitoring de Protection avec les connaissances et les outils nécessaires pour intégrer une approche sensible aux conflits dans leurs activités et leur permettre de concevoir et mettre en œuvre des interventions qui répondent aux besoins des communautés sans renforcer les conflits existants. Cette formation a également permis aux participants d'augmenter leur capacité à identifier et à gérer les risques liés aux conflits dans le cadre de leurs interventions.

Les 38 autres acteurs formés lors de la 2<sup>ème</sup> session représentaient les équipes de management des mêmes organisations. Cette formation a permis aux participants de renforcer leur compétence en termes de *management sensible aux conflits* ainsi que ses implications pour améliorer l'efficacité de l'aide dans ce conflit fragile du Nord Kivu.

### Renforcement des capacités sur les droits LTP

Une série des formations sur les droits LTP à l'attention des acteurs membres du cluster abris, a été organisée au Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika avec un focus sur le service technique de diligence raisonnable. Ces formations avaient pour objectif d'améliorer la connaissance de ces acteurs dans le domaine LTP, d'améliorer la qualité de la réponse donnée en assurant la sécurité d'occupation des bénéficiaires des abris, mais aussi d'éviter de nuire et/ou exacerber la vulnérabilité de bénéficiaires en ce qui concerne leurs droits LTP.

Lieu	Date	Total	
		F	M
Bukavu	12-13/11/2024	4	17
Minova	19-20/12/2024	3	21
Kalemie	19-20/11/2024	3	21
Bunia	27-28/11/2024	4	19
Sous Total		14	78
Total		92	

Cet exercice va se poursuivre en 2025 en faveur des acteurs qui mettent en œuvre des projets qui nécessitent l'accès à la terre et aux bâtiments : Sécurité alimentaire/relance agricole, CCCM, WASH, Education.

### Intégration de la protection de l'enfant dans la réponse humanitaire

Implémentation des activités visant l'intégration de la protection de l'enfant dans les autres secteurs notamment au Nord Kivu davantage avec le secteur de l'éducation.

## VII. DEFIS ET PERSPECTIVES 2025



Parmi les défis relevés comme les plus importants, on peut citer :

- **Renforcement de l'approche de protection à base communautaire** : les défis liés au retrait de la MONUSCO restent d'actualité pour l'année 2025 et le besoin de renforcer l'approche de protection communautaire au cœur de l'intervention du cluster protection. Le cluster protection (et ses AoR) a été identifié comme un acteur clé dans le renforcement des mécanismes d'alertes précoces et le déploiement d'une réponse de protection à base communautaire. Avec l'appui d'un NORCAP dédié à ces questions, le cluster protection renforcera l'harmonisation et la coordination de cette approche.
- **Poursuivre le renforcement de l'intersectorialité et de l'intégration de la protection de l'enfant dans les autres secteurs.** Le travail mis en œuvre jusque-là a permis de développer des plans d'actions avec quelques secteurs qui nécessitent d'être revus et davantage développés pour faciliter la prise en compte des considérations générales de protection dans différentes interventions.
- **Renforcement des capacités locales** : Le cluster protection est majoritairement composé d'organisations de la société civile congolaise et notamment d'organisations féminines. Selon les données collectées via le 3W, 87% des membres du cluster sont des ONG nationales tandis que seulement 10% sont des ONG internationales. Les 3% restant sont composés de structures étatiques et d'agences des Nations Unies. Ce point, déjà souligné dans le rapport annuel 2023, a fait l'objet d'efforts disparates entre AoR et Cluster protection. Ceci n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante de façon concertée au sein du cluster. Un effort supplémentaire doit être mené en 2025 afin de renforcer le réseau d'acteurs de protection non seulement sur des aspects techniques tels que la protection à base communautaire ou la protection transversale mais également sur la gouvernance interne de l'organisation afin de leur permettre un accès plus aisé aux financements directs. Certains AoR sont particulièrement concernés par ces difficultés qui limitent directement les possibilités de réponse de leur secteur.
- **Cash pour la protection** : En 2025, la mise en place de la *task force cash for protection* se concentrera sur le développement de lignes directrices pour la réponse en matière de cash pour la protection. Ceci permettra d'avoir une réponse de meilleure qualité et mieux harmonisée entre acteurs de protection. La modalité cash pourra ainsi se développer selon les orientations du niveau global.

